

Paris le 25 août 1870

Mon cher Albert,

C'est pour nous une grande consolation que de vous savoir en sûreté à Ligoure : et cela est d'autant plus doux que les consolations n'abondent pas ! Les désordres qui ont lieu maintenant dans les campagnes de la Somme, de la Nièvre et du Cher ont lieu à ce qu'il paraît surtout dans les châteaux où les propriétaires étaient absents. Cela vient à l'appui de ta détermination.

À ce sujet je crois devoir te transmettre une impression sur laquelle ta mère est revenue ce matin pour la 3<sup>e</sup> fois. Elle s'inquiète de savoir une domestique prussienne à Ligoure. Elle a exprimé le vœu que ladite prussienne [*sic*] reste à Paris, par le canal de [Coco ?] ; mais on a passé outre. Les gens, dans ce temps terrible, cherchent les prétextes pour mal faire. À défaut des Girouettes, la Prussienne pourrait être un motif d'émeute.

À cette opinion de ta mère, j'ajoute (confidemment /2/ pour toi), et sans en avoir rien dit à ta mère que, que [*sic*] la présence de domestiques prussiens a été un motif d'attaque dans plusieurs résidences rurales.

Sur ce point accessoire, comme sur le point fondamental, maintenant résolu, je me borne à te poser la question : c'est à toi de la résoudre avec ta connaissance des faits locaux. Il me semble seulement que le renvoi à Paris, s'il n'est pas utile, ne peut avoir d'inconvénients.

Si tu te décidais au renvoi il te suffirait de dire à M<sup>me</sup> Chevalier<sup>1</sup> que tu as des raisons spéciales pour prendre ce parti.

C'est le soin de ta sécurité qui m'a porté à te poser la question sur l'entreprise des blessés à Ligoure (vieux château et communs). Ce serait à la fois une protection et un emploi de ta spécialité.

Si tu vois la chose ainsi, je pourrais faire de suite des démarches avec le concours de M. Nélaton<sup>2</sup>.

Il est entendu que sur ce point comme sur le reste, je te laisse maître de la décision, étant d'ailleurs disposé en ce temps de crise financière à partager tous les frais avec toi.

/3/ Tu fais bien d'avoir de la monnaie.

Tu feras peut-être bien aussi de vendre le blé en tout ou en partie contre paiement immédiat.

Ce qui importe surtout, c'est d'avoir un plan de conduite au milieu de ces terribles événements, et des plus terribles qui se préparent. Aussi dès à présent tu dois te résigner à perdre les principaux domestiques compris dans la nouvelle loi de rappel des anciens militaires mariés de 25 à 35 ans !

Garde ton sang-froid. Prévois tout, comme tu l'as si bien fait, pour l'exemption de Lyonnet (j'écrirai au Préfet). Quand ces jours néfastes seront passés, tu seras satisfait de constater que tu as pu sauver q.q. chose du naufrage par ta prévoyance.

Le sort de la France se décide sans doute en ce moment. Bazaine et Mac-Mahon luttent maintenant contre toutes les forces de la Prusse. Ne pouvant rien sur le succès, je me borne à employer mes nuits sans sommeil à rechercher ce que nous pourrions faire en cas de désastre complet.

---

<sup>1</sup> Emma Fournier (1823-1913), épouse de l'économiste Michel Chevalier et belle-mère d'Albert Le Play.

<sup>2</sup> Auguste Nélaton (1807-1873), chirurgien ordinaire de Napoléon III, membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences, sénateur de 1868 à 1870. Il fut chargé en août 1870 par la Société de secours aux blessés militaires de coordonner ses ambulances et en dirigea plusieurs à Paris.

Je ne fermerai ma lettre qu'à 5<sup>h</sup> au Sénat où Chevalier<sup>3</sup> ne vient plus, où nous votons les lois nécessaires. Embrasse Marie<sup>4</sup>, Mezli<sup>5</sup> et ses deux tantes<sup>6</sup>.

Ton affectionné père  
F. Le Play

/4/ Palais du Sénat. 5<sup>h</sup>.

Voici les bruits du moment.

Le Prince royal de Prusse n'est pas tombé dans le piège. Il ne marche pas sur Paris découvert. Il rétrograde de Châlons vers la Moselle.

Les mobiles de Toul, ont fait un coup d'éclat : dans une sortie, ils ont mis en déroute deux régiments prussiens.

On espère que la mobile va se classer partout.

On organise à Paris des moulins à blé : deux cents paires de meules de la Ferté-sous-Jouarre arrivent. On va les mettre directement en action sous des hangars avec des locomobiles.

Ton affect.  
LP

---

<sup>3</sup> Michel Chevalier (1806-1879), titulaire de la chaire d'économie politique du Collège de France de 1841 à 1879, sénateur de 1860 à 1870, beau-père d'Albert Le Play.

<sup>4</sup> Marie Chevalier (1846-1912), épouse d'Albert Le Play et belle-fille de Frédéric.

<sup>5</sup> Emma Le Play (1868-1966), fille aînée d'Albert Le Play et de Marie Chevalier.

<sup>6</sup> Vraisemblablement Camille Chevalier (1850-1927) et Geneviève Chevalier (1851-1902), les plus jeunes sœurs de Marie Chevalier-Le Play, encore célibataires en 1870.